



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL**

Conseil du **2 novembre 2015**

Délibération n° 2015-0689

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Commission consultative économique des aérodromes de Lyon-Bron et Lyon-Saint Exupéry - Désignation de représentants du Conseil

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'attractivité et des relations internationales

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 13 octobre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 4 novembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, MM. Jacquet, Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, Pietka, M. Pillon, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Chabrier (pouvoir à M. Devinaz), Dercamp (pouvoir à Mme David), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mmes Jannot (pouvoir à M. Lebuhotel), Panassier (pouvoir à M. Desbos), M. Piegay (pouvoir à M. Pillon), Mmes Poulain (pouvoir à M. Curtelin), Sarselli (pouvoir à M. Barret), M. Veron (pouvoir à M. Grivel).

**Conseil du 2 novembre 2015****Délibération n° 2015-0689**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Commission consultative économique des aéroports de Lyon-Bron et Lyon-Saint Exupéry - Désignation de représentants du Conseil**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'attractivité et des relations internationales

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 7 octobre 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**Contexte**

En application du code de l'aviation civile et particulièrement ses articles R 224-3, D 224-3 et D 224-4 et du décret n° 2005-827 du 20 juillet 2005 relatif aux redevances pour services rendus sur les aéroports, une Commission consultative économique des aéroports de Lyon-Bron et Lyon-Saint Exupéry a été créée par arrêté préfectoral du 29 juin 2007, modifié le 14 août 2013.

La Commission consultative économique des aéroports de Lyon-Bron et Lyon-Saint Exupéry est consultée sur la définition des différents tarifs desdits aéroports.

Les services publics aéroportuaires donnant lieu à la perception de redevances sont les services rendus aux exploitants d'aéronefs et à leurs prestataires de service à l'occasion de l'usage de terrains, d'infrastructures, d'installations, de locaux et d'équipements aéroportuaires fournis par l'exploitant d'aéroport, dans la mesure où cet usage est directement nécessaire, sur l'aéroport, à l'exploitation des aéronefs ou à celle d'un service de transport aérien (redevance d'atterrissage, de stationnement, redevance passager en correspondance, redevance passage aéroport à service simplifié, par exemple).

La commission est réunie au moins une fois l'an pour émettre un avis sur les modalités d'établissement et d'application des redevances pour services rendus, ainsi que sur les programmes d'investissement de l'aéroport. Elle peut être consultée sur tout autre sujet relatif aux services rendus par l'exploitant.

**Modalités de représentation**

La Commission consultative économique des aéroports de Lyon-Bron et Lyon-Saint Exupéry est composée de 18 membres :

- le Président de la Commission,
- 5 représentants de la société des Aéroports de Lyon, exploitant des aéroports,
- 3 représentants des collectivités territoriales concernées en tant qu'actionnaires de la société Aéroports de Lyon,
- 8 représentants des organisations professionnelles du transport aérien et des principaux usagers aéronautiques des aéroports,
- 1 représentant des entreprises d'assistance en escale.

Ceux-ci sont désignés pour une durée de 3 ans à compter de la date de l'arrêté préfectoral portant désignation.

La Communauté urbaine de Lyon figurait parmi les collectivités actionnaires de la société exploitant les aéroports et dispose à ce titre d'un siège au titre des collectivités territoriales intéressées.

La Métropole de Lyon se substituant à la Communauté urbaine de Lyon, il convient donc de désigner son représentant, ainsi qu'un suppléant au sein de cette commission ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales ;

#### **DELIBERE**

**Désigne** monsieur David KIMELFELD en tant que titulaire et madame Annie GUILLEMOT en tant que suppléante pour représenter la Métropole de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein de la Commission consultative économique des aéroports de Lyon-Bron et Lyon-Saint Exupéry.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 4 novembre 2015.**